

Bulletin d'adhésion

PERSONNES PHYSIQUES	33 €
Etudiants demandeurs d'emploi	20 €

ORGANISMES PARTENAIRES	238 €
-------------------------------------	-------

Organisme rattaché à un organisme régional adhérent	117 €
--	-------

Partenaires associés	363 €
-----------------------------------	-------

Collège réservé aux organismes qui n'ont pas vocation à adhérer directement, notamment s'ils sont potentiellement dans une relation client/fournisseur avec les structures territoriales adhérentes

ORGANISATIONS TERRITORIALES

Structures territoriales à fiscalité propre dont le pays/PETR n'est pas adhérent

Communautés de communes, communautés d'agglomérations

Nombre d'habitants

moins de 5 000	523 €
de 5 000 à moins de 10 000	567 €
de 10 000 à moins de 15 000	710 €
de 15 000 à moins de 20 000	774 €
de 20 000 à moins de 25 000	850 €
de 25 000 à moins de 30 000	922 €
de 30 000 à moins de 40 000	993 €
de 40 000 à moins de 50 000	1129 €
de 50 000 à moins de 80 000	1418 €
de 80 000 à moins de 120 000	1664 €
plus de 120 000	2590 €

Structures territoriales à fiscalité propre dont le pays/PETR est adhérent : 10% de réduction

Nombre d'habitants

moins de 5 000	471 €
de 5 000 à moins de 10 000	509 €
de 10 000 à moins de 15 000	639 €
de 15 000 à moins de 20 000	696 €
de 20 000 à moins de 25 000	764 €
de 25 000 à moins de 30 000	830 €
de 30 000 à moins de 40 000	892 €
de 40 000 à moins de 50 000	1017 €
de 50 000 à moins de 80 000	1276 €
de 80 000 à moins de 120 000	1499 €
plus de 120 000	2330 €

Structures territoriales sans fiscalité propre

Syndicat mixte de Pays/PETR, association de développement, SIVOM, SIVU

Nombre d'habitants

de moins de 10 000	353 €*
de 10 000 à moins de 30 000	555 €*
de 30 000 à moins de 50 000	647 €*
de 50 000 à moins 80 000	845 €*
de 80 000 à moins de 180 000	1036 €*
plus de 180 000	1308 €*

* Pour les pays, diminution de 50 euros du montant de la cotisation par communauté de communes ou agglomération adhérente à C&T.

Communes dont l'intercommunalité n'est pas adhérente

moins de 10 000	163 €
entre 10 000 et 20 000	358 €
plus de 20 000	707 €

DOUBLE ADHÉSION

Citoyens et Territoires - Grand Est + Unadel

En soutenant Citoyens & Territoires vous adhérez également au réseau national : Pour contribuer à l'expression et la prise en compte, au niveau national, des valeurs et du sens du développement local et se mettre en réseau avec d'autres organismes ou collectivités partageant ces valeurs.

Site web de l'UNADEL : <https://unadel.org/>



DOUBLE ADHÉSION

Citoyens et Territoires - Grand Est + Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

Pays, PETR, Intercommunalités : 1100 €

Pourquoi aussi adhérer à l'ANPP ?

L'ANPP appuie l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Site web de l'ANPP : <https://www.anpp.fr/>

MODALITÉS D'ADHÉSION

Conformément aux statuts, les demandes d'adhésion des personnes morales sont soumises à l'approbation du conseil d'administration de l'association. À cet effet, merci de nous **transmettre une délibération** confirmant votre demande d'adhésion ainsi qu'une présentation écrite de votre structure (statuts, composition, raison sociale..).

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Nom de la Structure :

Numéro de SIRET :

Nombre d'habitants :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

- Collège :
- Organisation territoriale
 - Organisme partenaire
 - Organisme rattaché à un organisme régional adhérent
 - Partenaires associés
 - Personnes physiques
 - Etudiants, demandeurs d'emploi

Pour les étudiants et demandeurs d'emplois, merci de joindre un justificatif.

Règlement

- Verse la somme de euros
- Sollicite son adhésion à Citoyens et Territoires (personne morale) et envoie copie de la délibération correspondante
- Sollicite son adhésion à Citoyens et Territoires (personne morale) et à l'ANPP et envoie copie de la délibération correspondante

- Paiera sur facture (uniquement pour les personnes morales) la somme de euros

Bulletin à renvoyer par courrier ou mail :
Citoyens et Territoires - Grand Est,
7 rue Alexandre III,
54170 Colombey-les-Belles.
courriel : fdethorey@citoyensterritoires.fr